

# CHRONIQUE SOCIALE

## « ROUGES » ET « JAUNES »

Dans les dernières grèves

Sous ce titre, M. Delcourt-Haillet a écrit la septième fascicule de la collection : *l'Action sociale*.

C'est un récit véridique et saisissant de la persécution révoltante dont les « Jaunes » furent victimes dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, au cours de la grève générale des mineurs. Les rudes de nuit chez tous les ouvriers signalés comme « Jaunes » pour les obliger à se joindre aux « Rouges », les menaces employées contre leurs familles, le pillage de leurs maisons, sont un spectacle odieux, digne des peuples les plus barbares.

A vrai dire, en lisant ces pages véridiques, il apparaît avec évidence que les ouvriers socialistes, ceux qui veulent la destruction de l'ordre social, par le plus étrange renversement des choses semblent en vouloir à leurs camarades indépendants, encore plus qu'à leurs patrons. Ils ne peuvent supporter qu'à côté d'eux des ouvriers vivent en paix, recherchant l'amélioration incessante de leur modeste situation, mais pratiquant la justice et fuyant la violence.

Une telle lecture inspire surtout la compassion vis-à-vis de tant de pauvres égarés. Mais en même temps elle excite l'indignation contre les meneurs qui font le mal et le deviennent jour après jour.

Il est bon d'ajouter toutefois qu'une organisation de ce genre doit être sérieuse et qu'il faut une surveillance exacte.

Les enfants de la ville, sans distinction entre les différentes écoles qu'ils fréquentent. L'année dernière, elle emmenait au mois d'août, dans les montagnes, une colonie de 35 petits pauvres qu'elle ramenait à la fin des vacances réjouies et bien portants.

Elle a distribué en outre de nombreux secours, mais c'est surtout en envoyant à la montagne des enfants débiles, en les rapprochant et en leur apprenant le vrai fraternité que la *Solidarité sociale* fait œuvre saine et patriotique.

Dans le même ordre d'idées, le *Trait d'Union* signale les heureux résultats de l'œuvre des *Colonies de vacances* : tout d'abord, l'amélioration de la santé des petits citoyens transportés pour un mois au bord de la mer ou au milieu des sapins des hauts plateaux, puis le lien de sympathie qui s'établit entre les parents, les enfants et les directeurs de l'œuvre.

La question du local à trouver paraît sembler une difficulté. Pourtant, rien de plus facile. Les instituteurs libres de nos écoles de campagne, par exemple, pendant leurs vacances, se font souvent un plaisir d'offrir l'hospitalité aux colonies.

Ce sont plutôt les fonds, hélas ! qui manquent aux organisateurs de s'ingénier et aux bonnes âmes de se laisser séduire.

Et si le vicé, directeur du patronage, ne peut s'abstenir, il n'est pas un séminariste en vacances qui n'accepterait d'aller ainsi « se reposer » un mois, au milieu d'enfants charmants, sans doute, ou qui le deviendrait jour après jour.

Il est bon d'ajouter toutefois qu'une organisation de ce genre doit être sérieuse et qu'il faut une surveillance exacte.

Des écoles ménagères

Le Syndicat mixte de l'industrie roubaixaise a tenu le dimanche 7 juin, son assemblée générale solennelle pour l'année 1923.

Déjà Roubaix doit à son Syndicat des plus actifs un épanouissement d'œuvres variées : œuvres d'assistance, de secours, d'arbitrage, de retraite, d'études. Au cours de la récente assemblée, une nouvelle œuvre économique a été l'objet d'un très intéressant rapport.

Il arrive fréquemment dans les villes industrielles que les jeunes filles, sorties de l'usine pour se marier, n'ont pas été préparées ni aux travaux du ménage, ni à leurs devoirs d'épouses et de mères. Dans ces conditions, quel que soit le salaire de l'ouvrière, de par l'incapacité de la femme qui n'a ni savoir-faire, ni ordre, ni propreté, la misère vient fatalement. La paix s'en va, le père et les enfants désertent l'intérieur malgê.

Le Syndicat de Roubaix a donc songé à la création de cours de couture et d'instruction ménagère pour les jeunes filles, en proclamant que cet enseignement professionnel achèverait de les former à leur future mission de mères de famille, à laquelle les préparait insuffisamment les études primaires couronnées par un certificat.

Nous empruntons au journal le *Fidèle du siècle* (le tableau ci-dessous qui a pour but de montrer la peu enviable supériorité qu'ont les Français dans la consommation de l'alcool :

La consommation alcoolique des principaux Etats

LITRES D'ALCOOL PAR PARTIÈTE D'HABITANT :

France : 18  
Suisse : 14  
Belgique, Danemark, Italie : 10  
Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni : 8  
Hollande : 5  
Suède : 4  
Norvège : 3  
Canada, Finlande : 2

Un Français boit autant que 3 Allemands, ou 5 Hollandais, ou 9 Suédois.

Quand le belain monte, tant le reste boit

« Sans entrer ici dans la grande querelle sur l'alcool », il faut bien reconnaître les inconvénients très graves de l'abus de l'alcool, et surtout de l'alcool traité, ..... qui alcoolise.

Dans un récent article de troisième page, un sociologue humanitaire nous invite avec une adresse de 1923 à traiter une question sociale en première page. Nous les traitons quelquefois en première, souvent nous aussi en troisième : elles n'ont pas toujours dans notre pensée une importance de premier ordre.

FRANC.

Le *Fidèle du siècle*, journal mensuel illustré, 10, rue d'Angleters, Lille. Abonnement : 1 franc par an.

# LES RELIGIEUX DEVANT LES JUGES

LES RÉDEMPTORISTES  
A LA COUR DE CAEN

La Cour d'appel de Caen vient de rendre son arrêt dans l'affaire des Rédemptoristes d'Argentan.

On se souvient que le P. Wibaux et le P. Ménager avaient interjeté appel du jugement du tribunal correctionnel d'Argentan qui les condamna : le premier à 20 francs, le second à 10 francs d'amende.

De son côté, le procureur de la République avait interjeté appel du même jugement en ce qu'il se rapportait au délit d'outrage envers le commissaire de police, imputé au P. Wibaux.

La Cour d'appel a confirmé en tout point le jugement du tribunal correctionnel d'Argentan.

LES DÉFENSEURS DE LA LIBERTÉ  
A Redon

Le tribunal de simple police de Redon a condamné à des amendes variant de 11 à 15 francs une dizaine de braves citoyens coupables d'avoir acclamé les Capucins de Nantes de passage dans leur ville.

La contravention relevée était celle de tapage nocturne.

LES SÉCULARISÉS  
A LOUVIERS

Les tribunaux continuent d'acquiescer les sécularisés.

Le tribunal de Louviers a rendu, hier, son jugement dans le procès intenté à deux religieux sécularisés de Notre-Dame de Torlon, et à M. Adressat, locataire de l'immeuble, pour avoir ouvert et favorisé l'ouverture d'un atelier congréganiste, en ouvrant une école à Quatremaire.

Dans un long exposé d'attendus judiciairement établis, le tribunal, s'appuyant sur le principe de droit, qu'il ne suffit pas de présenter la fraude, mais qu'il faut l'établir ; considérant, une part, que la sécularisation de la dame séjournait à cet établissement constaté par le préfet lui-même et que, d'autre part, rien ne prouve qu'il ait subisté un lien quelconque entre cette dame et son ancienne congrégation, a acquitté tous les prévenus.

LES LIQUIDATIONS  
Les prétendus biens des anciens Jésuites

L'affaire des réformes des Jésuites se continue à la Cour de Lyon.

M. Paul Faure, au nom de M. Ménager, soutient que tous les biens ayant été occupés, à quelle époque que ce soit, par un congréganiste, doivent être considérés comme appartenant à la congrégation.

Me Jaquier a opposé vivement cette théorie à M. Paul Faure a conclu qu'une fois la propriété, incommune, jugée, regardant les Jésuites après le départ des congréganistes. Les plaidoiries sont terminées.

L'arrêt sera rendu à une prochaine audience, dont le jour n'a pas été indiqué.

ECHOS DE PARTOUT

Une tache blanche très apparente a été observée sur le ciel par le professeur Bernard, de l'Observatoire de Yerkes (Etats-Unis).

On a décidé de construire un canal entre le Pô et le golfe de Venise.

Le nouveau vapeur à turbine a fait sa première traversée hier entre Douvres et Calais ; il a accompli son parcours en cinquante minutes environ.

Les Russes et les princes de Portugal passent l'été à Cintra.

L'EX-LIEUTENANT WASSER

Suivant une dépêche de Gênes au *Petit Journal* de Bruxelles, le procureur général de la Cour d'appel de Gênes a déposé ses conclusions sur l'affaire de l'ex-lieutenant prussien Wasser, arrêté à la demande de l'Allemagne, sous prétexte de délit de droit commun, mais en réalité pour espionnage. Ces conclusions sont favorables à l'extradition de Wasser.

Les juges de Gênes ont pris connaissance des conclusions du procureur général hier jeudi, et c'est le semaine prochaine qu'ils prononceront leur arrêt.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

Le scrutin de ballottage

Berlin, 30 juin. — Voici les résultats complets des élections au Reichstag :

Conservateurs : 98. Même résultat qu'en 1920 ; Antisocialistes : 11. Ils perdent 1 siège ; Centre catholique : 11. Ils perdent 2 sièges ; Centre socialiste : 9. Ils perdent 3 sièges ;

Nationaux-libéraux : 52. Ils perdent 1 siège ; Libéraux (sans Reich) : 31. Ils perdent 7 sièges ; Union libérale (fraction Barth) : 10. Elle perd 5 sièges ; Démocrates-württembergiens : 6. Ils perdent 1 siège ; Socialistes : 88. Ils gagnent 25 sièges ; Polonais : 17. Ils gagnent 3 sièges ; Agrariens (différentes nuances) : 7. Ils perdent 4 sièges ; Alsaciens : 9. Ils perdent 1 siège ; 10 députés au lieu de 8 n'appartenant à aucun groupe sont en outre élus.

Les socialistes ont conquis toute la Saxe, à l'exception d'un siège. Hatzfeld, ancien membre du parti de la réforme.

Le comte de Bismarck est élu. M. Kaempff, libéral, est élu. A Koenigsberg-Ville, M. Haase, socialiste, est élu.

Les socialistes conservent Magdebourg, Manheim. Ils gagnent Leipzig, où le procureur Mottelet est élu par 971 voix contre le pangermaniste Haas avec 1612.

Le chef des agrariens Ertel est battu à Freiberg par le socialiste Schulze.

Les candidats socialistes sont élus à Mayence, Stettin, sièges gagnés.

M. Eugène Richter est élu à Hagen. Breslau a reconquis M. Tutzauer, socialiste. A Cologne, le candidat du centre est élu. Le socialiste Birk triomphe à Munich.

A Mülheim, M. Schönbauer est élu par 17 900 voix. M. Emmel obtient 13 300 suffrages. A Colmar, M. Fries est élu par 9 110 voix. M. Peirotes obtient 6 126 suffrages.

A Strasbourg, M. Riff est élu. Dans la circonscription de Thionville-Boulay, M. Mérot, député sortant indépendant, est élu avec l'appui de majorité, contre M. Bour, candidat du Centre.

EN SERBIE

Les actes du nouveau roi

Le roi a confirmé le Cabinet dans sa composition actuelle.

Il a adressé au peuple une proclamation dans laquelle il promet de rester toujours un roi véritablement constitutionnel et de sauvegarder la liberté et les droits de la nation.

Le roi promet enfin d'apporter toute sa sollicitude au développement de l'armée, à laquelle il exprime toute sa reconnaissance pour les services qu'elle a rendus jusqu'à la patrie.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

Le roi a été très acclamé. Il est rentré au palais à cheval, suivi d'une brillante escorte.

offert au roi. Le souverain a bu à l'armistice, président de la République et à la prospérité de la France. L'amiral a répondu en remerciant.

Le roi est resté plus d'une heure à bord du *Saint-Louis*. Il a ensuite visité le cuirassé *Imbert* et un torpilleur français, ainsi que les vaisseaux anglais, russes et portugais.

Une course de taureaux, offerte aux officiers étrangers, est allée par des hymnes respectifs. Le roi a été acclamé. Le cirque d'Arcueil, le roi l'a fait de cadeaux à tous les matadors.

L'amiral français a donné aussi au matador Quinto une course d'essai.

Le soir, les torpilleurs français ont allumé l'illumination du Canal et des autres navires. Le roi était présent à bord de la *Giranda*.

Le grand-croix, croix de mérite naval, est conférée aux amiraux français, anglais et portugais, ainsi qu'à M. Cambon.

Alphonse XIII renonce au voyage projeté à Murcie et rentrera avec sa suite à Madrid dans la soirée de samedi.

TRIBUNAUX

Cour d'assises d'Indre-et-Loire

UN INCENDIAIRE (suite)

Après l'interrogatoire de l'accusé le Cour a entendu son avocat M. Rigier. Celui-ci avait accompagné son maître à la gare, au moment du départ de celui-ci pour Paris.

M. Bourdon.

C'est lui qui a découvert, dans la soirée, le foyer d'incendie.

Dans la presse à fourrage, il a remarqué que le plancher du grenier était humide, mais il ne sait pas si c'était de l'eau ou du pétrole. Il a constaté que toutes les fenêtres étaient fermées hermétiquement.

Provost, ancien domestique de l'accusé, raconte qu'il a dû faire sauter le cadenas pour pénétrer à l'intérieur du bâtiment, où était la presse à fourrage. Le feu a duré pendant deux heures de pétrole à la fois. Ce pétrole servait à alimenter un moteur.

Après le témoignage de M. Gorge, expert, qui parle de la situation financière de l'accusé, et la déposition d'un ancien domestique de M. Bourdon, qui confirme les déclarations faites par les autres domestiques, l'audience est levée à 7 heures.

ENTRE MATELOTS

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

Le tribunal d'Angoulême (Angoulême), a condamné à six ans de servitude pénale le matelot français Launay, accusé d'avoir tué deux matelots anglais, tués au cours d'une rixe sur le cuirassé *Imbert*, en plusieurs occasions.

tamponné par un express. On le releva la tête et le corps mutilés. La mort avait été instantanée. L'âge avait 62 ans.

Le corps fut ramené à Paris. On le transporta à Mézières-la-Croix, une petite ville de la région de la porte d'un vieillard de 80 ans.

M. Baumet, demeurant dans une maison isolée. Le maire, prévenu, fit ouvrir la porte par un serrurier et se trouva en présence du cadavre du vieillard haïllonné, les bras et les jambes ligotés. La maison était en désordre, les meubles avaient été fouillés.

Les malfaiteurs s'étaient enfuis à l'aide d'un drap attaché à la barre d'appui de la fenêtre du premier étage. M. Baumet n'avait pas d'argent chez lui, mais seulement quelques bijoux qui avaient disparu : un bracelet lui fut retrouvé dans le jardin.

On accuse deux maraudeurs qui, trouvés nantis des bijoux volés, ont été arrêtés.

Loire. — Minc enlevée par les eaux. — Par suite de la rupture d'une colonnade d'équipement, le puis de drainage de Roche-Mercure a été envahi par les eaux ; 300 mineurs qui travaillaient ont dû abandonner les chantiers.

BON MOT

Opération financière : — Mon cher ami, vous êtes si riche, pourquoi faire une bonne action ? — De quoi s'agit-il ? — De prêter un louis, un pauvre petit louis à un de mes amis ? — Il en a donc bien besoin ? — Oh ! oui... c'est pour me le rendre.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Mardi 26 juin 1923.

CÉRÉALES

Blé 1<sup>er</sup> choix 145,00 ; Blé 2<sup>e</sup> choix 142,00 ; Blé 3<sup>e</sup> choix 138,00 ; Blé 4<sup>e</sup> choix 135,00 ; Blé 5<sup>e</sup> choix 132,00 ; Blé 6<sup>e</sup> choix 128,00 ; Blé 7<sup>e</sup> choix 125,00 ; Blé 8<sup>e</sup> choix 122,00 ; Blé 9<sup>e</sup> choix 118,00 ; Blé 10<sup>e</sup> choix 115,00 ; Blé 11<sup>e</sup> choix 112,00 ; Blé 12<sup>e</sup> choix 108,00 ; Blé 13<sup>e</sup> choix 105,00 ; Blé 14<sup>e</sup> choix 102,00 ; Blé 15<sup>e</sup> choix 98,00 ; Blé 16<sup>e</sup> choix 95,00 ; Blé 17<sup>e</sup> choix 92,00 ; Blé 18<sup>e</sup> choix 88,00 ; Blé 19<sup>e</sup> choix 85,00 ; Blé 20<sup>e</sup> choix 82,00 ; Blé 21<sup>e</sup> choix 78,00 ; Blé 22<sup>e</sup> choix 75,00 ; Blé 23<sup>e</sup> choix 72,00 ; Blé 24<sup>e</sup> choix 68,00 ; Blé 25<sup>e</sup> choix 65,00 ; Blé 26<sup>e</sup> choix 62,00 ; Blé 27<sup>e</sup> choix 58,00 ; Blé 28<sup>e</sup> choix 55,00 ; Blé 29<sup>e</sup> choix 52,00 ; Blé 30<sup>e</sup> choix 48,00 ; Blé 31<sup>e</sup> choix 45,00 ; Blé 32<sup>e</sup> choix 42,00 ; Blé 33<sup>e</sup> choix 38,00 ; Blé 34<sup>e</sup> choix 35,00 ; Blé 35<sup>e</sup> choix 32,00 ; Blé 36<sup>e</sup> choix 28,00 ; Blé 37<sup>e</sup> choix 25,00 ; Blé 38<sup>e</sup> choix 22,00 ; Blé 39<sup>e</sup> choix 18,00 ; Blé 40<sup>e</sup> choix 15,00 ; Blé 41<sup>e</sup> choix 12,00 ; Blé 42<sup>e</sup> choix 8,00 ; Blé 43<sup>e</sup> choix 5,00 ; Blé 44<sup>e</sup> choix 2,00 ; Blé 45<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 46<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 47<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 48<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 49<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 50<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 51<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 52<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 53<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 54<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 55<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 56<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 57<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 58<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 59<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 60<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 61<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 62<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 63<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 64<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 65<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 66<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 67<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 68<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 69<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 70<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 71<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 72<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 73<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 74<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 75<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 76<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 77<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 78<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 79<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 80<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 81<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 82<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 83<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 84<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 85<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 86<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 87<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 88<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 89<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 90<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 91<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 92<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 93<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 94<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 95<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 96<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 97<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 98<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 99<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 100<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 101<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 102<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 103<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 104<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 105<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 106<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 107<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 108<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 109<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 110<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 111<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 112<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 113<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 114<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 115<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 116<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 117<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 118<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 119<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 120<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 121<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 122<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 123<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 124<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 125<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 126<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 127<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 128<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 129<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 130<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 131<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 132<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 133<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 134<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 135<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 136<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 137<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 138<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 139<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 140<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 141<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 142<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 143<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 144<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 145<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 146<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 147<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 148<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 149<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 150<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 151<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 152<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 153<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 154<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 155<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 156<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 157<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 158<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 159<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 160<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 161<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 162<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 163<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 164<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 165<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 166<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé 167<sup>e</sup> choix 0,00 ; Blé